



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le 23/10/2025

ID : 057-245700695-20251015-B20251014_05_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le quatorze octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le huit octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, MMES Rachel ZIROVNIK, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET,

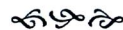
Absent avec procuration : ./.

Etaient excusés : Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ, Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 7

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission Manon TURPIN, service communication.



5. Objet : Réalisation d'une Voie Verte sur le tracé de la Voie Bleue V50, le long de la RD 64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains - Acquisition de parcelles à Haute-Kontz

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 adoptant le schéma cyclable communautaire,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022 portant approbation du règlement de mise en œuvre du schéma directeur cyclable de la CCCE,

Vu la décision n° 8 du Bureau communautaire en date du 4 février 2025 portant dernière modification du règlement de mise en œuvre du schéma directeur cyclable,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire du 4 mars 2025, actant la création de la Voie Verte sur le tracé de la Voie Bleue V50 le long de la RD 64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains,

Considérant la nécessité de résorber une discontinuité majeure identifiée sur le tracé de la Voie Bleue V50 le long de la RD 64 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains,

Considérant que la CCCE dispose de la possibilité d'acquérir à l'amiable 2 parcelles nécessaires à la réalisation de ladite Voie Verte,

Considérant que ces terrains sont actuellement cadastrés section 4 n° 10 et section 4 n° 26 à Haute-Kontz,

Considérant le montant des acquisitions fixé à 110 €/are,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire,

- d'acquérir au prix de 110 €/are le terrain, situé en zonage A - Lieu-dit « Braunseker » à HAUTE-KONTZ (57480), et appartenant à Monsieur Sylvain KOP suivant : section 4 n°10 d'une contenance totale de 2 a 75 ca, soit 302,5 €,
- d'acquérir au prix de 110€/are le terrain, situé en zonage N - Lieu-dit « Braunsecker » à HAUTE-KONTZ (57480), et appartenant à l'indivision composée de Madame Bernadette KOP (MONSEL) et Messieurs Sylvain KOP, et Patrice KOP suivants - section 4 n°26 d'une contenance totale de 1 a 60 ca, soit 176 €,
- d'autoriser le Président à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par l'étude notariale de Maître Olivier LAURENT, Notaire à Cattenom,
- de demander l'exonération des droits d'enregistrement au titre des articles 1042
- d'acter que les frais d'actes, droit d'enregistrement et honoraires seront supportés par la CCCE,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document et effectuer toutes démarches afférentes à ce projet d'acquisition.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 7
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 15 octobre 2025

Le Président,

Michel PAQUET

